

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 avril 2007

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 03/04/2007

D -20070180

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT,

### Aujourd'hui Lundi 2 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

## Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

#### **Etaient Présents:**

M. Hugues MARTIN; M. Didier CAZABONNE; M. Michel DUCHENE; Mme Véronique FAYET; M. Jean-Paul JAUFFRET; M. Jean-Charles BRON; Mme Françoise BRUNET; M. Dominique DUCASSOU; M. Stéphan DELAUX; Mme Carole JORDA-DEDIEU; M. Jean-Marc GAUZERE; M. Claude BOCCHIO; Mme Elisabeth VIGNÉ (présente jusqu'à 17h15); M. Joël QUANCARD; Mme Muriel PARCELIER; M. Henri PONS; Mme Anne WALRYCK; M. Pierre LOTHAIRE; M. Jean-Louis DAVID; Mme Anne-Marie CAZALET; M. Alain MOGA; M. Bruno CANOVAS; Mme Françoise PUJO; M. Jacques VALADE; Mme Michelle DARCHE; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET; M. Patrick SIMON; Mme Anne CASTANET; M. Charles CAZENAVE; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE; Mme Eliane BON; Mme Chantal BOURRAGUÉ; Mme Mireille BRACQ; Mme Nadine MAU; Mme Françoise MASSIE; M. Alain PETIT; Mme Christine CHARRAS; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE; Mme Elisabeth TOUTON; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF; M. Jean MERCHERZ; M. Guillaume HÉNIN; Mme Chrystèle PALVADEAU; M. Daniel JAULT; Mme Michèle DELAUNAY; Mme Claude MELLIER; M. Jacques RESPAUD; Mme Martine DIEZ; Mme Brigitte NABET; M. Vincent MAURIN; M. Matthieu ROUVEYRE; M. Pierre HURMIC; Mme Marie-Claude NOEL; M. Patrick PAPADATO; M. Jacques COLOMBIER (présent à partir de 15h50);

#### Excusés:

M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Alexis BANAYAN ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Laurence DESSERTINE ; Mme Martine MOULIN-BOUDARD ;

# Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation et Vente de Documents. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque Municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder au tri des documents appartenant à la Ville.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

La destruction des ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, fait régulièrement, depuis le début de l'année 2005, l'objet d'une autorisation du Conseil Municipal.

Je vous propose aujourd'hui, comme cela s'est fait l'année dernière, où près de 7 000 documents avaient été mis en vente, d'organiser une vente aux particuliers de documents exclus des collections.

Ils présentent un état physique correct mais un contenu dépassé ou ne correspondant plus à la demande du public. Ils n'ont plus de valeur marchande, car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (couverture plastifiée, tampons, cotation...). Leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion. Par ailleurs ils seront marqués d'un tampon complémentaire : « exclu des collections de la bibliothèque ».

Ce type d'action s'intègre tout à fait dans une politique de lecture publique et attire un public nombreux qui saisit là une occasion de pouvoir posséder des livres à petit prix. Ainsi la vente de 2006 a obtenu un grand succès, puisque l'ensemble des documents a été vendu en une seule demi-journée.

Cela donne aussi une deuxième vie aux livres en évitant leur destruction. Seuls les ouvrages soigneusement sélectionnés grâce aux compétences techniques et scientifiques des bibliothécaires seront proposés et uniquement aux particuliers. Il s'agira notamment de documents en double, voire triple exemplaire, d'ouvrages ne rentrant pas dans le plan de conservation de la bibliothèque ou d'éditions désuètes. C'est aussi l'occasion de donner au public une meilleure perception des opérations de désherbage et de pilon.

Les ouvrages constituant par leur intérêt historique, littéraire ou artistique, des éléments du fonds moralement inaliénable de la Bibliothèque sont bien entendu exclus de ce processus.

Cette démarche s'inscrit également dans un souci de bonne gestion économique des fonds à désherber.

Cette année, compte tenu de l'expérience de 2006, la Bibliothèque propose de :

- limiter cette vente à la journée du samedi 9 juin,
- mettre en vente environ 12 000 documents dont la liste est annexée à la présente délibération.
- fixer un prix unique de 1€ le volume quel que soit le type de document (documentaires, bandes dessinées, romans et romans policiers pour adultes, ouvrages pour enfants, CD et cassettes audio),
- estampiller ces documents « exclu des collections de la BM de Bordeaux » et rayer le code à barres qui y est apposé,
- réaffecter les sommes collectées au budget de la bibliothèque pour l'achat de nouveaux documents et renforcer la politique d'enrichissement documentaire des fonds de la bibliothèque.

Les ouvrages invendus seront par la suite proposés à titre gracieux à des associations à vocation culturelle, sociale ou de santé, ou bien détruits.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à :

- la désaffectation des ouvrages répondant aux critères ci-dessus et dont la liste est consultable au Secrétariat du Conseil Municipal,
- la vente à des particuliers des ouvrages désaffectés dans les conditions indiquées dans le règlement de la vente joint en annexe à la présente délibération,
- la réaffectation des sommes collectées sur le budget de la bibliothèque, tant en dépenses qu'en recettes. La perception des recettes correspondantes se fera par l'intermédiaire de la Régie de recettes de la Bibliothèque, et les sommes seront imputées à l'article 7078.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire

# Bibliothèque de Bordeaux Vente de documents du 9 juin 2007 Règlement

La Bibliothèque municipale de Bordeaux organise, le 9 juin 2007 une vente de documents retirés de ses collections.

Cette vente concerne les documents qui ne sont plus utiles dans les collections de la bibliothèque, à savoir :

- des documents défraîchis (mais dont l'intégralité est contrôlée),
- des documents remplacés par des éditions réactualisées,
- des ouvrages dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins,
- des documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents proposés à la vente sont de tous les genres : documentaires ou fictions, bandes dessinées, romans et romans policiers pour adultes, ouvrages pour enfants, CD, cassettes audio. Il est ainsi proposé des ouvrages pour tous les âges, tous les goûts.

Le prix est fixé à 1€ le volume quel que soit le type de document. Les séries ne seront pas fractionnables. Seuls les paiements en espèces ou par chèque sont acceptés.

Horaires : Samedi 9 juin de 10h00 à 19h00

Lieu : Bibliothèque municipale 85 cours du Maréchal Juin salle d'exposition – niveau –1

Un réapprovisionnement régulier des tables de vente sera assuré jusqu'à épuisement du stock.

La vente est réservée aux particuliers, inscrits ou non à la bibliothèque, résidents bordelais ou non.

Les achats sont limités à 10 documents (dont 2 documents sonores maximum) par personne et la revente est interdite.

Les recettes de la vente seront reversées à la bibliothèque pour l'achat de nouveaux documents.

Contacts:

M.Claude Julié, Directrice ou Monique Lièbe